



L'ARBITRE ET LA VOLONTÉ DES PARTIES

Débat animé par **Sylvain BOLLÉE** et **Pierre DUPREY**

Professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne | Avocat au barreau de Paris

Le droit de l'arbitrage donne une place prépondérante à la volonté des parties et, en général, l'arbitre se montre naturellement soucieux d'en assurer respect.

Il peut cependant arriver que l'arbitre voie des raisons de s'écarter, plus ou moins nettement, de la volonté exprimée par les parties. Ces raisons peuvent tenir, en particulier, au souci de garantir l'intégrité de la procédure arbitrale, l'efficacité de la sentence, ou la primauté de considérations d'importance supérieure liées à l'ordre public.

C'est ce sujet qu'aborderont Sylvain Bollée et Pierre Duprey, en raisonnant sur la base d'exemples tirés de la pratique, lors du dîner-débat de l'AFA du 5 juin prochain.

Bulletin d'inscription

Dîner débat de l'AFA | 5 juin 2019

Maison du Barreau
Paris

Prénom et nom :

Qualité :

Tél. : Mail :

Participera le 5 juin 2019 au dîner **et joint à l'ordre de l'AFA un chèque de :**

- 90 € pour les adhérents AFA
- 120 € pour les non adhérents

À retourner à l'**Association Française d'Arbitrage**
8, avenue Bertie Albrecht 75008 Paris
contact@afa-arbitrage.com

Règlement par virement bancaire sur demande

Tél : 01 84 60 62 04